

La chute d'Alpnach

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **21 (1883)**

Heft 13

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-187651>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c
 Pour l'étranger, 20 cent.

Lutry, le 27 mars 1883.

Monsieur le Rédacteur du *Conteur Vaudois*,
 Lausanne.

Mon cher Monsieur et ami,

Pour faire suite aux deux articles que vous avez publiés dans le *Conteur* sur « Une plaie sociale » et « Le vin et les Vaudois », je prends la liberté de vous adresser ci-joint un fragment d'un discours prononcé en Grand Conseil, en décembre 1840, par Monsieur De la Harpe, conseiller d'Etat, sur cette importante question, à l'occasion d'un projet de loi concernant les établissements destinés à la vente en détail et à la consommation des boissons.

Vos nombreux lecteurs, en lisant ces passages, frappés au coin du bon sens, pourront se rendre compte que le canton de Vaud n'a pas attendu les excentricités anglaises pour s'occuper sérieusement de la moralisation du peuple.

Veuillez agréer, cher Monsieur et ami, mes plus cordiales salutations.
 MARC MARGUERAT.

« Je suis partisan, comme M. Druey, du système de la perfectibilité. A tout moment on entend des plaintes sur l'état déplorable où se trouve la génération actuelle ; mais à ceux qui m'ont opposé ces tableaux, j'ai fait cette seule objection : Citez-moi dans l'histoire une seule époque où il y ait eu plus de qualités humanitaires, plus de vertus que dans le temps où nous vivons. L'humanité actuelle est plus morale, plus vertueuse que dans tous les autres temps, et cependant toujours les hommes se plaignent du présent et louent le passé. Jamais l'espèce humaine n'est contente de ce qu'elle a. Dès l'origine du monde, on rêve un âge d'or ; mais ce temps n'a jamais vécu.

Toutes les objections contre le système sont résumées en trois lignes du rapport de la minorité de la commission : « Le nombre des cabarets augmentera, ainsi que celui des consommateurs ; beaucoup de pintiers se ruineront par l'effet de la concurrence, mais ces pintiers seront bientôt remplacés par d'autres qui se ruineront aussi, etc., etc. »

Eh bien ! jetons un coup-d'œil en arrière et rappelons quelques passages de législations étrangères et de nos anciens gouvernants. Dans le nord de l'Europe, une loi en vigueur durant cinq siècles, ordonnait aux chefs de famille de juger à jeun. En France, une loi recommandait la sobriété aux juges ; les ecclésiastiques devaient éviter l'ivresse. A cette épo-

que donc, on ne se faisait pas faute de boire, ce n'était pas seulement les paysans, mais les juges, les ecclésiastiques.

Chez nous, on trouve des coutumes où il était pourvu aux mesures à prendre en faveur du magistrat qui, dans un cabaret, *rendait sa gorge*. Le cabaretier était tenu de reconduire le magistrat à son domicile ; le vilain, on le laissait à la borne. Voilà une loi du Pays de Vaud ! Les anciennes ordonnances bernoises sont pleines de réglemens contre les ivrognes, notamment une de 1673, qui prescrivait d'arracher les vignes. Que l'on veuille donc comparer les mesures de ces temps avec les nôtres, et qu'on juge ! Je demande aux hommes de mon âge ce qui se passait dans le canton de Vaud, il y a 25 et 30 ans : c'était un véritable scandale. On appelait l'habit militaire, l'habit de scandale ; c'était le mot technique. Maintenant, je le demande à tous les jeunes hommes, cela ne leur paraît-il pas une illusion ?

Messieurs, ce n'est pas par les lois sur les auberges que vous moraliserez le peuple ; ce qu'il faut, c'est de diminuer le paupérisme et d'éclairer le peuple. Vous diminuerez le paupérisme en faisant des lois pour une meilleure distribution des richesses. Vous éclairerez le peuple en lui donnant une éducation morale et religieuse. Avec ces deux moyens, laissez le Canton se couvrir de pintes et d'auberges, plus tard il y en aura tout juste pour les besoins et pas une de trop. »

La chute d'Alpnach.

Parmi les forêts qui recouvrent les hautes montagnes de la Suisse, de magnifiques bois de charpente se trouvent dans des positions presque inaccessibles. Depuis plusieurs siècles, les flancs escarpés et les gorges profondes du Mont-Pilate, étaient couverts de forêts impénétrables ; d'immenses précipices les entouraient de toutes parts, et jamais les habitants de la vallée n'avaient conçu l'idée d'y porter la hache. Des arbres superbes croissaient et périssaient sans être de la moindre utilité, lorsqu'un étranger, conduit dans ces lieux par la chasse des chamois, fut frappé de la beauté de ces bois de construction, et appela sur ce fait l'attention de quelques personnes. Les ingénieurs consultés déclarèrent tous l'impossibilité de tirer parti de ces richesses. Cependant, en 1816, M. Rupp et trois Suisses, après avoir reconnu le terrain, constatèrent la possibilité d'y établir un plan incliné. Ils achetèrent

une certaine étendue de forêts, dans le territoire d'Alpnach, et leur construction fut terminée en 1818. Ce plan incliné fut formé de 24,000 gros sapins dépouillés de leur écorce et fixés les uns après les autres de la manière la plus ingénieuse, sans attaches métalliques. Ce travail occupa 160 ouvriers pendant dix-huit mois, et coûta près de 100,000 francs : il avait trois lieues de longueur et se terminait au lac de Lucerne. Sa forme était celle d'une auge d'environ deux mètres de large et de un à deux mètres de profondeur. Le fond était formé de trois arbres ; sur celui du milieu était pratiquée une rigole pour recevoir de petits filets d'eau dans le but de diminuer le frottement.

La direction du plan incliné était quelquefois en ligne droite, quelquefois en zig-zag ; son inclinaison variait entre 10 et 18 degrés. Il régnait tantôt sur les côtés des montagnes ou les flancs des précipices, tantôt il passait sur leur sommet ; quelquefois il passait sous terre ; ailleurs il traversait des gorges profondes, sur des échafaudages de 40 mètres de hauteur. La hardiesse de cet ouvrage excitait l'étonnement général à tel point que M. Rupp eut à lutter contre les préjugés des paysans. On le supposait en relation avec le diable ; on l'accusa d'hérésie, et on lui suscita tous les obstacles possibles. Néanmoins, ces difficultés furent surmontées, et il eut enfin la satisfaction de voir les arbres descendre le long du plan incliné, avec la rapidité de la foudre.

Des sapins de 35 mètres de long parcouraient cet espace de trois lieues, en deux minutes et demie.

Des hommes étaient placés à des distances régulières, le long du plan incliné, et lorsque tout était prêt, l'homme placé au point le plus bas, criait à celui qui était placé au-dessus de lui : *Lâchez !* Ce cri était répété de proche en proche, et parvenait en trois minutes au haut de la montagne. Les hommes qui s'y trouvaient criaient à leur tour à celui qui était au-dessus d'eux : *Il vient !* Et l'arbre était à l'instant même lancé sur le plan incliné, précédé par le cri : *Il vient !* répété aussi de proche en proche. Aussitôt que l'arbre avait atteint le pied du plan incliné et s'était plongé dans le lac, le cri : *Lâchez !* était reproduit comme auparavant, et un nouvel arbre lancé de la même manière. Par ce moyen, un arbre descendait toutes les cinq à six minutes.

Pour avoir une idée de la force énorme qu'acquerraient les arbres dans une descente aussi rapide, M. Rupp fit les dispositions nécessaires pour que quelques-uns sautassent hors du plan incliné, et on les vit pénétrer de 6 à 8 mètres dans la terre, par le gros bout ; l'un d'eux, heurté contre un autre, fut fendu en plusieurs morceaux dans le sens de sa longueur, comme s'il eût été frappé de la foudre.

Réunis en radeaux sur le lac, et conduits à Lucerne, les arbres descendaient la Reuss, puis l'Aar jusqu'à Brugg ; ensuite le Rhin jusqu'à Waldshut, de là à Bâle et enfin jusqu'à la mer, si cela était nécessaire.

Cette magnifique construction, insensiblement détériorée par défaut de travail, n'existe plus. Les circonstances politiques d'alors ayant détruit la source des principales demandes de bois de char-

penne, la coupe et le transport des arbres a nécessairement dû cesser.

La Soupe.

La soupe est la cocarde d'un diner ; aussi, cette partie d'un repas ne saurait jamais être trop soignée ; car si les premières impressions de l'enfance sont celles dont on garde le plus doux souvenir, il en est de même de celles d'un banquet. Une soupe bien conditionnée prédispose avantageusement les convives ; d'ailleurs le palais, vierge de sensations, déguste avec finesse le premier aliment ; la bouche est alors dans la plénitude d'un tact que rien n'a défloré. Aussi la soupe a-t-elle une grande influence dans l'opinion des convives sur votre festin ; elle ouvre l'appétit sans l'apaiser, aussi excellente par le goût qu'on lui trouve, que par la perspective savoureuse qu'elle fait entrevoir.

On sait du reste que les anciens patriarches, moins raffinés que nous dans leur cuisine, mettaient néanmoins un immense prix à une bonne soupe, au point qu'Esau trouva son droit d'aînesse contre un potage aux lentilles.

La soupe est toujours, dans les grands repas, accompagnée de la prudence, de la décence et du silence même des convives ; c'est le moment où chacun observe son voisin avant de se livrer à lui ; le premier aiguillon de l'appétit à satisfaire, lutte avec la démangeaison de parler ; la soupe ne délie point la langue, au contraire, elle l'enchaîne ; elle n'enfante ni les aigres propos, ni les disputes, rarement même elle en est le témoin ; les gravelures, les contes joyeux, sont en arrière de ce premier plan du festin ; son règne respire donc le calme, la réserve et la paix ; aussi, lorsqu'on invite quelqu'un à sa table, pour lui donner une idée favorable de sa moralité, on lui dit de suite : *Venez manger la soupe avec moi, tel jour* ; on ne dit pas : *Venez manger mon rôti, ma viande, mon légume* ; c'est la soupe qu'on met en avant, parce que ce mot n'éveille pas l'idée de désordre, d'effervescence, d'inconduite, mais, au contraire, celle de la tranquillité et de la convenance ; cela est si vrai, qu'on dit encore : *dormir comme une soupe*, et que, dans cette figure métaphorique, on la fait le symbole du repos.

La soupe s'installe dans tous les régimes ; elle n'est repoussée par aucun docteur ; c'est une amie des estomacs appauvris, et si on la mange la première dans un repas, c'est aussi la première chose qu'on se permet dans une convalescence. La soupe à l'oignon dissipe les fumées du vin, chasse le sommeil, ravive la gaieté, et souvent elle fut appelée avec succès à la suite d'un repas, quand la tempérance en avait été bannie.

La Révision... des Nez.

Nous extrayons de la dernière chronique de M. O. Comettant, publiée par le *Siècle*, le passage suivant :

« Francfort, sois béni ! Voici l'annonce que nous lisons dans la *Gazette de Francfort*, un journal sérieux :

« CORRECTION DU NEZ. — Les nez trop longs, » trop gros, camus ou tournés de travers sont ré-